

Périodes de chasse contingentée et non- contingentée dans les réserves fauniques

Document généré le 21 novembre 2025 | 10 h 24

Table des matières

Périodes de chasse contingentée et non-contingentée dans les réserves
fauniques 2024-2026 3

Périodes de chasse contingentée et non-contingentée dans les réserves fauniques 2024-2026

Les dates de chasse sont établies en fonction de la zone où la chasse est permise, du type d'arme utilisé, du sexe de l'animal et de son degré de maturité.

Des modifications pourraient être apportées aux périodes et aux segments autorisés en tout temps si la situation l'exige. Il est de votre responsabilité de respecter les modalités en vigueur avant de pratiquer votre activité.

Précisions sur les zones de chasse

Une réserve faunique peut ne pas offrir des droits d'accès quotidien pour la chasse au petit gibier durant certains jours au cours d'une période donnée. Pour plus de renseignements ou pour connaître les dates d'ouverture de la chasse au petit gibier, consultez le [site Web](#) de la Sépaq. Les périodes de chasse aux oiseaux migrateurs dans les réserves fauniques sont les mêmes que celles des districts fédéraux de chasse aux oiseaux migrateurs dans lesquelles ces réserves sont situées. Consultez le résumé du Règlement de chasse aux oiseaux migrateurs d'Environnement Canada.

Pendant une période de chasse au cerf avec bois, le détenteur d'un [permis de chasse au cerf sans bois \(tirage au sort\)](#) peut chasser le cerf sans bois à l'endroit indiqué sur son permis. Lorsque des permis de chasse au cerf sans bois (tirage au sort) sont délivrés pour une réserve faunique ou une zec, les permis de la zone ne sont pas valides sur ces territoires et les permis délivrés pour ces territoires ne peuvent être utilisés dans la zone.

Si vous possédez un permis de chasse à la femelle orignal adulte (tirage au sort), vous devez [respecter les conditions liées à son obtention](#). Le permis de chasse à la femelle orignal (tirage au sort) pour la zone 1 ne peut être utilisé dans une réserve faunique ni dans la zec Casault.

Ashuapmushuan (zone 28)

Espèce	Engin	Période de chasse 2024	Période de chasse 2025
Orignal avec bois (10 cm ou plus) et veau arc	Armes à feu, arbalète et	Du 7 septembre au 20 septembre	Du 6 septembre au 19 septembre
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.

Ours noir	Armes à feu, arbalète et arc	Du 15 mai au 30 juin	Du 15 mai au 30 juin
Gélinotte huppée, tétras du Canada et lièvre d'Amérique	Armes à feu, arbalète et arc Pour la chasse à la gélinotte huppée, au tétras du Canada et au lièvre d'Amérique, les carabines à air comprimé sont autorisées.	Du 7 septembre au 20 septembre Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Du 6 septembre au 19 septembre Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Gélinotte huppée, tétras du Canada	Armes à feu, arbalète et arc Pour la chasse à la gélinotte huppée et au tétras du Canada, les carabines à air comprimé sont autorisées.	Du 20 septembre au 15 novembre	Du 19 septembre au 15 novembre
Lièvre d'Amérique	Armes à feu, arbalète et arc Pour la chasse au lièvre d'Amérique les carabines à air comprimé sont autorisées.	Du 21 septembre au 28 octobre	Du 20 septembre au 27 octobre
Lièvre d'Amérique	Collet	Du 7 septembre au 20 septembre Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée. ET Du 21 septembre 2024 au 31 mars 2025	Du 6 septembre au 19 septembre Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée. ET Du 20 septembre 2025 au 31 mars 2026
Oiseaux migrateurs	Consultez le Règlement sur les oiseaux migrateurs .		

Chic-Chocs, des (zone 1)

Espèce	Engin	Période de chasse 2024	Période de chasse 2025
Orignal avec bois (10 cm ou plus) et veau arc	Armes à feu, arbalète et arc	Du 4 septembre au 26 octobre	Du 3 septembre au 25 octobre
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Ours noir	Armes à feu, arbalète et arc	Du 15 mai au 30 juin	Du 15 mai au 30 juin
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Coyote	Armes à feu, arbalète et arc	Du 18 octobre au 26 octobre	Du 18 octobre au 25 octobre
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
		Et	Et
		Du 26 octobre au 11 novembre	Du 25 octobre au 10 novembre
Gélinotte huppée, tétras du Canada, lièvre d'Amérique	Armes à feu, arbalète et arc	Du 28 septembre au 11 novembre	Du 4 octobre au 10 novembre
	Pour la chasse à la gélinotte huppée, au tétras du Canada et au lièvre d'Amérique, les carabines à air comprimé sont autorisées.		
Lièvre d'Amérique	Collet	Du 28 septembre au 11 novembre	Du 27 septembre au 10 novembre
Oiseaux migrateurs	Consultez le Règlement sur les oiseaux migrateurs .		

Duchénier (zone 2 est)

Espèce	Engin	Période de chasse 2024	Période de chasse 2025
Original mâle, femelle et veau	Armes à feu, arbalète et arc	Du 3 septembre au 17 octobre Et Du 29 octobre au 17 novembre Ces périodes sont réservées aux participants à une chasse contingentée.	Du 2 septembre au 16 octobre Et Du 28 octobre au 16 novembre Ces périodes sont réservées aux participants à une chasse contingentée.
Cerf de Virginie avec bois (7 cm ou plus)	Armes à feu, arbalète et arc	Du 29 octobre au 17 novembre Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée. Et Du 2 novembre au 17 novembre	Du 28 octobre au 16 novembre Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée. Et Du 1 ^{er} novembre au 16 novembre
Ours noir	Armes à feu, arbalète et arc	Du 15 mai au 30 juin Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Du 15 mai au 30 juin Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Coyote	Armes à feu, arbalète et arc	Du 25 octobre au 17 novembre Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Du 25 octobre au 16 novembre Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Gélinotte huppée, tétras du Canada et lièvre d'Amérique	Armes à feu, arbalète et arc Pour la chasse à la gélinotte huppée, au tétras du Canada et au lièvre d'Amérique, les	Du 18 octobre au 1 ^{er} décembre Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Du 17 octobre au 30 novembre Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.

	carabines à air comprimé sont autorisées.	Et	Et
		Du 18 octobre au 1 ^{er} décembre	Du 17 octobre au 30 novembre
Lièvre d'Amérique	Collet	Du 20 novembre au 31 mars 2025	Du 19 novembre au 31 mars 2026
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Lièvre d'Amérique	Collet	Du 18 novembre 2024 au 31 mars 2025	Du 17 novembre 2025 au 31 mars 2026
Oiseaux migrateurs	Consultez le Règlement sur les oiseaux migrateurs .		

Dunière, de (zone 1)

Espèce	Engin	Période de chasse 2024	Période de chasse 2025
Orignal mâle, femelle et veau	Armes à feu, arbalète et arc	Du 3 septembre au 6 novembre	Du 2 septembre au 5 novembre
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Ours noir	Armes à feu, arbalète et arc	Du 15 mai au 30 juin	Du 15 mai au 30 juin
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Gélinotte huppée, tétras du Canada et lièvre d'Amérique	Armes à feu, arbalète et arc	Du 7 novembre au 17 novembre	Du 6 novembre au 16 novembre
	Pour la chasse à la gélinotte huppée, au tétras du Canada et au lièvre d'Amérique, les carabines à air comprimé sont autorisées.		
Lièvre d'Amérique	Collet	Du 7 novembre 2024 au	Du 6 novembre 2025 au

Laurentides (incluant secteur Tourilli) (zone 27 ouest)

Espèce	Engin	Période de chasse 2024	Période de chasse 2025
Original avec bois (10 cm ou plus)	Armes à feu, arbalète et arc	Du 31 août au 16 octobre Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Du 31 août au 16 octobre Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Ours noir	Armes à feu, arbalète et arc	Du 15 mai au 30 juin Et Du 31 août au 16 octobre Ces périodes sont réservées aux participants à une chasse contingentée.	Du 15 mai au 30 juin Et Du 31 août au 16 octobre Ces périodes sont réservées aux participants à une chasse contingentée.
Gélinotte huppée, tétras du Canada et lièvre d'Amérique	Armes à feu, arbalète et arc	Du 21 septembre au 30 septembre Pour la chasse à la gélinotte huppée, au tétras du Canada et au lièvre d'Amérique, les carabines à air comprimé sont autorisées.	Du 20 septembre au 30 septembre Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Gélinotte huppée, tétras du Canada et lièvre d'Amérique	Armes à feu, arbalète et arc	Du 17 octobre au 3 novembre Pour la chasse à la gélinotte huppée, au tétras du Canada et au lièvre d'Amérique, les carabines à air	Du 17 octobre au 2 novembre

comprimé sont
autorisées.

Lièvre d'Amérique	Collet	Du 19 octobre 2024 au 31 mars 2025	Du 18 octobre 2025 au 31 mars 2026
Oiseaux migrateurs	Consultez le Règlement sur les oiseaux migrateurs .		

Laurentides (secteur Tourilli) (zone 27 ouest)

Espèce	Engin	Période de chasse 2024	Période de chasse 2025
Cerf de Virginie avec bois (7 cm ou plus)	Arbalète et arc	Du 9 novembre au 14 novembre	Du 8 novembre au 13 novembre
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Cerf de Virginie avec bois (7 cm ou plus)	Fusil, arme à chargement par la bouche, arbalète et arc	Du 15 novembre au 17 novembre	Du 14 novembre au 16 novembre
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Oiseaux migrateurs	Consultez le Règlement sur les oiseaux migrateurs .		

La Vérendrye (zones 12 et 13)

Espèce	Engin	Période de chasse 2024	Période de chasse 2025
Cerf de Virginie avec bois (7 cm ou plus)	Armes à feu, arbalète et arc	Du 26 octobre au 17 novembre	Du 25 octobre au 16 novembre
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Gélinotte huppée, tétras du Canada et lièvre d'Amérique	Armes à feu, arbalète et arc	Du 9 septembre au 9 octobre	Du 8 septembre au 8 octobre
	Pour la chasse à la	Et	Et

	gélinotte huppée, au tétras du Canada et au lièvre d'Amérique, les carabines à air comprimé sont autorisées.	Du 2 novembre au 17 novembre	Du 1 ^{er} novembre au 16 novembre
		Ces périodes sont réservées aux participants à une chasse contingentée.	Ces périodes sont réservées aux participants à une chasse contingentée.
Ours noir	Armes à feu, arbalète et arc	Du 15 mai au 30 juin	Du 15 mai au 30 juin
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Gélinotte huppée, tétras du Canada et lièvre d'Amérique	Armes à feu, arbalète et arc	Du 10 octobre 2024 au 15 janvier 2025	Du 9 octobre 2025 au 15 janvier 2026
	Pour la chasse à la gélinotte huppée, au tétras du Canada et au lièvre d'Amérique, les carabines à air comprimé sont autorisées.		
Lièvre d'Amérique	Collet	Du 18 novembre 2024 au 31 mars 2025	Du 17 novembre 2025 au 31 mars 2026
Oiseaux migrateurs	Consultez le Règlement sur les oiseaux migrateurs .		

Mastigouche (zone 26)

Espèce	Engin	Période de chasse 2024	Période de chasse 2025
Orignal avec bois (10 cm ou plus) et veau	Armes à feu, arbalète et arc	Du 3 septembre au 4 octobre	Du 2 septembre au 3 octobre
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Ours noir	Armes à feu, arbalète et arc	Du 15 mai au 30 juin	Du 15 mai au 30 juin
		Cette période est réservée aux participants à une	Cette période est réservée aux participants à une

		chasse contingentée.	chasse contingentée.
Gélinotte huppée, tétras du Canada et lièvre d'Amérique	Armes à feu, arbalète et arc	Du 28 septembre au 31 décembre	Du 27 septembre au 31 décembre
	Pour la chasse à la gélinotte huppée, au tétras du Canada et au lièvre d'Amérique, les carabines à air comprimé sont autorisées.		
Lièvre d'Amérique	Collet	Du 28 septembre 2024 au 31 mars 2025	Du 27 septembre 2025 au 31 mars 2026
Cerf de Virginie avec bois (7 cm ou plus)	Arbalète et arc	Du 9 novembre au 14 novembre	Du 8 novembre au 13 novembre
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Cerf de Virginie avec bois (7 cm ou plus)	Fusil, arme à chargement par la bouche, arbalète et arc	Du 15 novembre au 17 novembre	Du 14 novembre au 16 novembre
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Oiseaux migrateurs	Consultez le Règlement sur les oiseaux migrateurs .		

Matane, de (zone 1)

Espèce	Engin	Période de chasse 2024	Période de chasse 2025
Orignal avec bois (10 cm ou plus) et veau arc	Armes à feu, arbalète et arc	Du 3 septembre au 10 novembre	Du 2 septembre au 10 novembre
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Coyote	Armes à feu, arbalète et arc	Du 18 octobre au 21 décembre	Du 18 octobre au 21 décembre

		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Ours noir	Armes à feu, arbalète et arc	Du 15 mai au 30 juin	Du 15 mai au 30 juin
		Et	Et
		Du 3 septembre au 29 septembre	Du 2 septembre au 28 septembre
		Ces périodes sont réservées aux participants à une chasse contingentée.	Ces périodes sont réservées aux participants à une chasse contingentée.
Gélinotte huppée, tétras du Canada et lièvre d'Amérique	Armes à feu, arbalète et arc	Du 22 octobre au 1 ^{er} décembre	Du 21 octobre au 1 ^{er} décembre
	Pour la chasse à la gélinotte huppée, au tétras du Canada et au lièvre d'Amérique, les carabines à air comprimé sont autorisées.		
Lièvre d'Amérique	Collet	Du 22 octobre 2024 au 31 mars 2025	Du 21 octobre 2025 au 31 mars 2026
Oiseaux migrateurs	Consultez le Règlement sur les oiseaux migrateurs .		

Papineau-Labelle, de (zone 10 est)

Espèce	Engin	Période de chasse 2024	Période de chasse 2025
Orignal avec bois (10 cm ou plus) et veau arc	Armes à feu, arbalète et arc	Du 16 septembre au 3 octobre	Du 15 septembre au 2 octobre
		Et	Et
		Du 4 octobre au 10 octobre	Du 3 octobre au 9 octobre
		Ces périodes sont réservées aux	Ces périodes sont réservées aux

Cerf de Virginie avec bois (7 cm ou plus)	Armes à feu, arbalète et arc	participants à une chasse contingentée.	participants à une chasse contingentée.
		Du 4 octobre au 10 octobre	Du 3 octobre au 9 octobre
		Et	Et
		Du 26 octobre au 17 novembre	Du 25 octobre au 16 novembre
Gélinotte huppée, tétras du Canada, lièvre d'Amérique et lapin à queue blanche	Armes à feu, arbalète et arc	Ces périodes sont réservées aux participants à une chasse contingentée.	Ces périodes sont réservées aux participants à une chasse contingentée.
		Du 4 octobre au 10 octobre	Du 3 octobre au 9 octobre
		Et	Et
		Du 28 octobre au 16 novembre	Du 27 octobre au 15 novembre
Ours noir	Armes à feu, arbalète et arc	Ces périodes sont réservées aux participants à une chasse contingentée.	Ces périodes sont réservées aux participants à une chasse contingentée.
		Du 15 mai au 30 juin	Du 15 mai au 30 juin
		Et	Et
		Du 4 octobre au 10 octobre	Du 3 octobre au 9 octobre
		Et	Et
		Du 26 octobre au 17 novembre	Du 25 octobre au 16 novembre
		Ces périodes sont réservées aux participants à une chasse contingentée.	Ces périodes sont réservées aux participants à une chasse contingentée.
		Du 2 septembre au 15 septembre	Du 1 ^{er} septembre au 14 septembre
Gélinotte huppée, tétras du Canada, lièvre d'Amérique et lapin à queue blanche	Armes à feu, arbalète et arc	Et	Et

	gélinotte huppée, au tétras du Canada, au lièvre d'Amérique et au lapin à queue blanche, Et les carabines à air comprimé sont autorisées.	Du 11 octobre au 27 octobre	Du 10 octobre au 26 octobre
			Et
		Du 17 novembre 2024 au 15 janvier 2025	Du 16 novembre 2025 au 15 janvier 2026
Lièvre d'Amérique et lapin à queue blanche	Collet	Du 17 novembre 2024 au 15 janvier 2025	Du 16 novembre 2025 au 15 janvier 2026
Oiseaux migrateurs	Consultez le Règlement sur les oiseaux migrateurs .		

Port-Cartier–Sept-Îles, de (zone 19 sud)

Espèce	Engin	Période de chasse 2024	Période de chasse 2025
Original mâle, femelle et veau	Armes à feu, arbalète et arc	Du 13 septembre au 13 octobre	Du 12 septembre au 12 octobre
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Ours noir	Armes à feu, arbalète et arc	Du 13 septembre au 13 octobre	Du 12 septembre au 12 octobre
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
		Du 15 mai au 30 juin	Du 15 mai au 30 juin
Gélinotte huppée, tétras du Canada et lièvre d'Amérique	Armes à feu, arbalète et arc	Du 13 septembre au 13 octobre	Du 12 septembre au 12 octobre
	Pour la chasse à la gélinotte huppée, au tétras du Canada et au lièvre d'Amérique, les carabines à air comprimé sont autorisées.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Gélinotte huppée, tétras du Canada	Armes à feu, arbalète et arc	Du 5 octobre 2024 au 15 janvier 2025	Du 4 octobre 2025 au 15 janvier 2026

	Pour la chasse à la gélinotte huppée et au tétras du Canada, les carabines à air comprimé sont autorisées.		
Lagopède alpin, lagopède des Saules	Armes à feu, arbalète et arc	Du 5 octobre 2024 au 30 avril 2025	Du 4 octobre 2025 au 30 avril 2026
	Pour la chasse aux lagopèdes, les carabines à air comprimé sont autorisées.		
Lièvre d'Amérique	Collet	Du 13 septembre au 13 octobre	Du 12 septembre au 12 octobre
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
		Du 5 octobre 2024 au 30 avril 2025	Du 4 octobre 2025 au 30 avril 2026
Oiseaux migrateurs	Consultez le Règlement sur les oiseaux migrateurs .		

Port-Daniel, de (zone 1)

Espèce	Engin	Période de chasse 2024	Période de chasse 2025
Original avec bois (10 cm ou plus) et veau arc	Armes à feu, arbalète et arc	Du 3 septembre au 29 septembre	Du 9 septembre au 5 octobre
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Cerf de Virginie avec bois (7 cm ou plus)	Armes à feu, arbalète et arc	Du 14 novembre au 24 novembre	Du 13 novembre au 23 novembre
		Cette période est réservée aux participants à une	Cette période est réservée aux participants à une

		chasse contingentée.	chasse contingentée.
Ours noir	Armes à feu, arbalète et arc	Du 1 ^{er} juin au 30 juin	Du 1 ^{er} juin au 30 juin
Gélinotte huppée, tétras du Canada, lièvre d'Amérique	Armes à feu, arbalète et arc Pour la chasse à la gélinotte huppée, au tétras du Canada et au lièvre d'Amérique, les carabines à air comprimé sont autorisées.	Du 30 septembre au 13 octobre	Du 6 octobre au 12 octobre
Coyote	Armes à feu, arbalète et arc	Du 30 septembre au 13 octobre	Du 6 octobre au 12 octobre
Lièvre d'Amérique	Collet	Du 30 septembre 2024 au 31 mars 2025	Du 6 octobre 2025 au 31 mars 2026
Oiseaux migrateurs	Consultez le Règlement sur les oiseaux migrateurs .		

Portneuf, de (zone 27 ouest)

Espèce	Engin	Période de chasse 2024	Période de chasse 2025
Orignal avec bois (10 cm ou plus)	Armes à feu, arbalète et arc	Du 3 septembre au 4 octobre Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Du 2 septembre au 3 octobre Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Cerf de Virginie avec bois (7 cm ou plus)	Arbalète et arc	Du 9 novembre au 14 novembre Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Du 8 novembre au 13 novembre Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Cerf de Virginie, avec bois (7 cm ou plus)	Fusil, arme à chargement par la bouche, arbalète et arc	Du 15 novembre au 17 novembre Cette période est réservée aux participants à une	Du 14 novembre au 16 novembre Cette période est réservée aux participants à une

		chasse contingentée.	chasse contingentée.
Ours noir	Armes à feu, arbalète et arc	Du 15 mai au 30 juin Et Du 3 septembre au 4 octobre Ces périodes sont réservées aux participants à une chasse contingentée.	Du 15 mai au 30 juin Et Du 2 septembre au 3 octobre Ces périodes sont réservées aux participants à une chasse contingentée.
Gélinotte huppée, tétras du Canada et lièvre d'Amérique	Armes à feu, arbalète et arc Pour la chasse à la gélinotte huppée, au tétras du Canada, et au lièvre d'Amérique, les carabines à air comprimé sont autorisées.	Du 5 octobre au 15 décembre	Du 4 octobre au 14 décembre
Lièvre d'Amérique	Collet	Du 5 octobre 2024 au 31 mars 2025	Du 4 octobre 2025 au 31 mars 2026
Oiseaux migrateurs	Consultez le Règlement sur les oiseaux migrateurs .		

Rimouski, de (zone 2 est)

Espèce	Engin	Période de chasse 2024	Période de chasse 2025
Orignal mâle, femelle et veau	Armes à feu, arbalète et arc	Du 1 ^{er} septembre au 1 ^{er} décembre Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Du 1 ^{er} septembre au 1 ^{er} décembre Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Cerf de Virginie avec bois (7 cm ou plus)	Armes à feu, arbalète et arc	Du 14 novembre au 24 novembre Cette période est réservée aux participants à une	Du 13 novembre au 23 novembre Cette période est réservée aux participants à une

		chasse contingentée.	chasse contingentée.
Gélinotte huppée, tétras du Canada et lièvre d'Amérique	Armes à feu, arbalète et arc	Du 8 novembre au 17 novembre	Du 7 novembre au 16 novembre
	Pour la chasse à la gélinotte huppée, au tétras du Canada et au lièvre d'Amérique, les carabines à air comprimé sont autorisées.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Coyote	Armes à feu, arbalète et arc	Du 25 octobre au 17 novembre	Du 25 octobre au 16 novembre
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Ours noir	Armes à feu, arbalète et arc	Du 15 mai au 30 juin	Du 15 mai au 30 juin
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Gélinotte huppée, tétras du Canada et lièvre d'Amérique	Armes à feu, arbalète et arc	Du 15 octobre au 1 ^{er} décembre	Du 15 octobre au 1 ^{er} décembre
	Pour la chasse à la gélinotte huppée, au tétras du Canada et au lièvre d'Amérique, les carabines à air comprimé sont autorisées.		
Lièvre d'Amérique	Collet	Du 4 novembre 2024 au 31 mars 2025	Du 10 novembre 2025 au 31 mars 2026
Oiseaux migrateurs	Consultez le Règlement sur les oiseaux migrateurs .		

Rouge-Matawin (zone 15 ouest)

Espèce	Engin	Période de chasse 2024	Période de chasse 2025
Original avec bois	Armes à feu, arbalète et	Du 14 septembre au	Du 13 septembre au

(10 cm ou plus) et veau arc		10 octobre	9 octobre
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Cerf de Virginie avec bois (7 cm ou plus)	Armes à feu, arbalète et arc	Du 4 octobre au 10 octobre	Du 3 octobre au 9 octobre
		Et	Et
		Du 26 octobre au 17 novembre	Du 25 octobre au 16 novembre
		Ces périodes sont réservées aux participants à une chasse contingentée.	Ces périodes sont réservées aux participants à une chasse contingentée.
Gélinotte huppée, tétras du Canada et lièvre d'Amérique	Armes à feu, arbalète et arc	Du 13 octobre au 17 novembre	Du 12 octobre au 16 novembre
	Pour la chasse à la gélinotte huppée, au tétras du Canada et au lièvre d'Amérique, les carabines à air comprimé sont autorisées.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Ours noir	Armes à feu, arbalète et arc	Du 15 mai au 30 juin	Du 15 mai au 30 juin
		Et	Et
		Du 14 septembre au 10 octobre	Du 13 septembre au 9 octobre
		Ces périodes sont réservées aux participants à une chasse contingentée.	Ces périodes sont réservées aux participants à une chasse contingentée.
Gélinotte huppée, tétras du Canada et lièvre d'Amérique	Armes à feu, arbalète et arc	Du 3 septembre au 4 novembre	Du 2 septembre au 3 novembre
	Pour la chasse à la gélinotte huppée, au tétras du Canada et au lièvre d'Amérique, les		

carabines à air
comprimé sont
autorisées.

Lièvre d'Amérique	Collet	Du 5 novembre 2024 au 31 mars 2025	Du 4 novembre 2025 au 31 mars 2026
Oiseaux migrateurs	Consultez le Règlement sur les oiseaux migrateurs .		

Saint-Maurice, du (zone 26)

Espèce	Engin	Période de chasse 2024	Période de chasse 2025
Original avec bois (10 cm ou plus) et veau arc	Armes à feu, arbalète et arc	Du 3 septembre au 4 octobre Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Du 2 septembre au 3 octobre Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Ours noir	Armes à feu, arbalète et arc	Du 15 mai au 30 juin Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Du 15 mai au 30 juin Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Gélinotte huppée, tétras du Canada et lièvre d'Amérique	Armes à feu, arbalète et arc Pour la chasse à la gélinotte huppée, au tétras du Canada et au lièvre d'Amérique, les carabines à air comprimé sont autorisées.	Du 28 septembre au 31 décembre	Du 27 septembre au 31 décembre
Lièvre d'Amérique	Collet	Du 28 septembre 2024 au 31 mars 2025	Du 27 septembre 2025 au 31 mars 2026
Cerf de Virginie avec bois (7 cm ou plus)	Arbalète et arc	Du 9 novembre au 14 novembre Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Du 8 novembre au 13 novembre Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.

Cerf de Virginie avec bois (7 cm ou plus)	Fusil, arme à chargement par la bouche, arbalète et arc	Du 15 novembre au 17 novembre Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Du 14 novembre au 16 novembre Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Oiseaux migrateurs	Consultez le Règlement sur les oiseaux migrateurs .		